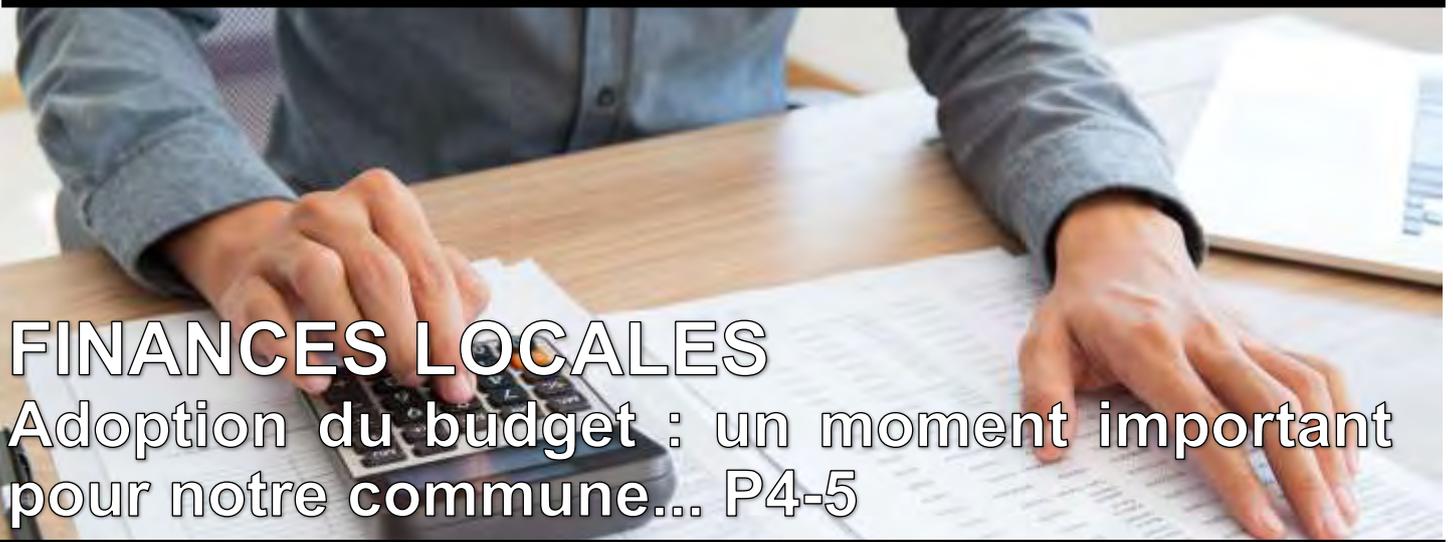




La Vie Avesnoise

www.avesnes-les-aubert.fr

N° 33 - Mai 2017



FINANCES LOCALES

Adoption du budget : un moment important pour notre commune... P4-5



RÉTROSPECTIVE

Retour en images : avril riche en animations... P6

INFOS PRATIQUES



Horaires de la mairie.

Les guichets sont ouverts au public le lundi de 14h à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

Collecte des encombrants du lundi 15 mai 2017.

La collecte des encombrants aura lieu le lundi 15 mai sur notre commune et sera effectuée par le SIAVED. Les encombrants (matelas, vélos, ...) qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle, doivent être facilement chargeables et installés sur les trottoirs sans gêner la circulation des piétons. Leurs dépôts doivent se faire avant 5h le matin de la collecte. Tout dépôt constitué après cet horaire est susceptible de ne pas être chargé. De plus, nous vous rappelons que la collecte ne concerne pas les pots de peinture, les tôles et tuyaux en amiante, les pneus et les déchets d'équipements électroniques et électriques.



Inscrivez-vous à la newsletter municipale.

Pour une information toujours plus proche de vous, n'hésitez pas à vous abonner gratuitement à la newsletter municipale, sur le site www.avesnes-les-aubert.fr, ou par mail à accueil.mairie@avesnes-les-aubert.fr ou grâce au bulletin disponible en mairie.



Permanences du Secours Populaire.

Le Secours Populaire vous reçoit de 14h à 15h30 les vendredis 12 mai pour la vente de chéquiers et 26 mai pour le libre service à la Maison de la Solidarité - 39 rue Henri Barbusse. *Contact : M^{me} Isabelle Libert ☎ 06.09.43.82.82.*



Le Secours Catholique.

En cas d'urgence, contactez le Secours Catholique de Cambrai - 18 rue du Petit Séminaire ☎ 03.27.81.21.89.

Permanence de l'Espace Info Énergie.

Pour obtenir des conseils et un accompagnement dans le montage des dossiers de demande de subventions liés aux travaux d'amélioration de votre habitat,

M^{me} Amandine Raux, conseillère de l'EIE sera présente, sur rendez-vous au 03.62.53.25.18, le lundi 22 mai 2017 de 14h à 17h en mairie.



Concours des Maisons Fleuries : se faire plaisir à embellir.

Les inscriptions au concours des maisons fleuries sont lancées (voir annexe jointe) et sont à déposer en mairie.

Ouvert à tous les habitants, le concours se basera sur deux catégories (« Jardin et jardinet (vue de la rue) » et « Façade, balcon ou terrasse (vue de la rue) »).

L'essentiel est de se faire plaisir et faire partager sa passion pour le plus grand bonheur de notre commune car cela participe pleinement à son embellissement.



Réglementation relative à la tonte des pelouses.

Les beaux jours reviennent et avec eux l'entretien de vos espaces et la tonte des pelouses. Nous tenions à vous informer que la tonte et les travaux de jardinage (débroussaillage, taille électrique, ...) doivent avoir lieu sur notre commune selon les horaires ci-dessous :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Merci de votre compréhension.



Bulletin mensuel d'informations municipales

3 rue Camélinat

59129 Avesnes-les-Aubert

Directeur de publication :

M. Alexandre Basquin

Photos, Conception, Rédaction :

Service Communication

de la Ville d'Avesnes-les-Aubert

Impression : Imprimerie Le Lièvre

16 Avenue de Saint-Amand

59300 VALENCIENNES

Diffusion : 1800 exemplaires

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2014

ISSN 2492-4326

Numéros Utiles

Mairie : **03.27.82.29.19** - Fax : **03.27.82.29.11**

www.avesnes-les-aubert.fr

Services Techniques : **03.27.78.39.44**

C.A.P.A.H.D. : **03.27.82.29.17**

Accueil périscolaire « L'île aux enfants » : **03.27.82.29.04**

U.T.P.A.S. : **03.59.73.36.50**

Mission Locale : **03.27.70.86.59**

Pompiers : **18** - Secours Médical : **15** - Gendarmerie : **17**

Médecin de garde : **03.20.33.20.33**

Pharmacie de garde : **08.25.74.20.30**

Point info déchets du SIAVED : **0800 775 537**

Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis : **03.27.75.84.79**

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Papier d'identité : la nouvelle procédure de délivrance

Comme nous vous l'avons évoqué dans votre dernier bulletin municipal, depuis mars seules trois communes du Cambrésis sont désormais habilitées à enregistrer les demandes de passeports et cartes d'identités biométriques : Cambrai, Caudry et Le Cateau-Cambrésis. Pour votre pleine information, nous tenions à vous en préciser les démarches.

Pour faire face à l'afflux, ces services municipaux vous reçoivent uniquement sur rendez-vous pour toutes les démarches de demande ou renouvellement de pièces d'identité.



Cette démarche peut être simplifiée à l'aide du formulaire de pré-demande en ligne disponible sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr>.

Elle permet d'éviter de remplir un dossier papier au guichet et donc de gagner du temps.

La procédure de demande de carte d'identité :

- Pour gagner du temps, faire une pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Noter le numéro de pré-demande qui est attribué.
- S'adresser à l'une des mairies habilitées.
- Rassembler les pièces justificatives : 2 photos d'identité récentes de face (aux normes), 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'électricité, de gaz, ...). En cas d'hébergement par un tiers, veuillez fournir une attestation d'hébergement ainsi que l'original de la carte d'identité de l'hébergeant, l'ancienne carte d'identité ou acte de naissance récent (si 1^{ère} demande - ou ancien titre périmé depuis plus de 2 ans - ou en cas de perte ou de vol de la pièce d'identité) et le cas échéant, 25 € en timbres fiscaux (uniquement en cas de perte ou de vol de l'ancienne carte d'identité).
- Se présenter au guichet de la mairie pour y déposer le dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Retirer la carte d'identité dans la mairie dans laquelle la demande a été déposée.

Le demandeur doit être présent pour le dépôt et le retrait de la carte d'identité (prise d'empreinte obligatoire). Le mineur doit être accompagné d'un parent (muni de sa pièce d'identité). En cas de divorce, le jugement doit être fourni.

Pour prendre rendez-vous dans les mairies les plus proches :

📍 **Caudry** : Service État Civil - Place du Général de Gaulle, ☎ 03.27.75.70.00.

📍 **Cambrai** : Service État Civil - 2 rue de Nice, ☎ 03.27.73.21.40.

📍 **Le Cateau-Cambrésis** : Service Police Municipale - 29 bis rue de la République, ☎ 03.27.84.30.30.

Voyage scolaire : du nouveau sur l'autorisation de sortie du territoire

Disparue en 2012, l'autorisation de sortie du territoire est de nouveau obligatoire pour les mineurs.

En effet, depuis la loi du 3 juin 2016, l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs non accompagnés par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie.

Ainsi, depuis le 15 janvier, les élèves, de la maternelle au lycée, doivent fournir une autorisation de sortie du territoire pour tout séjour ou sortie à l'étranger.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous rendre sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359



FINANCES LOCALES

Adoption du budget : un moment important pour notre commune

Comme chaque année, la session budgétaire est un moment majeur pour notre ville, ses projets, son avenir et donc pour ses habitants.

Cette année encore, de notre jeunesse à nos séniors en passant par les associations, tous les habitants sont au cœur du projet municipal.

Retour sur le Conseil municipal du 7 avril où ont été évoqués et adoptés le Compte Administratif, le Compte de Gestion et le Budget Primitif.



➤ Une gestion saine

Malgré les contraintes budgétaires imposées par l'État, le Compte Administratif 2016 (c'est-à-dire l'ensemble des écritures budgétaires de l'année 2016) laisse apparaître un excédent de 220 859.81 € sur le budget global, preuve d'une **gestion particulièrement saine et rigoureuse**.

Une année 2016 qui n'a pas manqué de projets puisque, et pour ne citer que quelques exemples, il y a eu entre autres la réalisation des trottoirs et l'enfouissement des réseaux de la 3^{ème} tranche de la rue Henri Barbusse, l'agrandissement de l'accueil périscolaire, les premiers travaux d'accessibilité, la réfection complète des toilettes de l'école Joliot-Curie, l'étude sur les travaux de l'église communale, l'acquisition de fonciers et de bâtis en friches pour améliorer le cadre de vie, l'achat d'un nouveau véhicule aux normes sanitaires pour le CAPAHD, etc.

Autant d'investissements si nécessaires, avant tout pour les habitants de notre commune.

➤ Un budget offensif

Pour 2017, la Municipalité entend continuer dans ce même esprit qui la guide depuis le début de la mandature, à savoir :

- ⇒ maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- ⇒ continuer à investir ;
- ⇒ ne pas lever la fiscalité.

Pour autant, il faudra faire preuve d'une grande vigilance car malheureusement **le contexte est toujours plus difficile pour les collectivités locales**.

En effet, pour la 4^{ème} année consécutive, notre commune verra à nouveau diminuer les dotations que lui verse l'État. De plus, alors que la commune assume depuis 2014 la réforme des rythmes scolaires et l'instruction des droits du sol, elle devra assumer la gestion et l'implantation des points d'eau liées à la défense extérieure contre l'incendie, mais aussi l'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (PACS) qui se faisaient auparavant au Tribunal de Grande Instance.

Ces trop nombreux transferts de charges - nous ne les avons pas tous cités - sans compensation financière sont de plus en plus lourds et pénalisants.

Aujourd'hui, et malgré ces difficultés, **vo**tre municipalité n'entend pas se résigner et porte un budget ambitieux, pragmatique et offensif ; un budget qui a pour seule ambition votre bien-être et la vitalité de notre commune.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 3 684 764.11 €, le budget d'investissement, lui, à 1 889 640.00 €.

À noter qu'en fonction de ses capacités et des démarches à effectuer, la Municipalité entend **continuer à investir**, gage précieux pour l'avenir.

Votre municipalité ambitionne de débiter les travaux de la sacristie de l'église au dernier trimestre 2017 ; d'acquérir du matériel pour pallier au « zéro phytosanitaire » ; de changer le mobilier scolaire dans certaines classes notamment à l'école élémentaire Joliot-Curie (car l'ancien est abîmé) ; de continuer son action de résorption des friches et l'accompagnement de constructions de logements ; d'être solidaire via son Centre Communal d'Action Sociale ; etc.

Et cela avec le souci constant d'aller chercher toutes les subventions possibles afin de limiter les dépenses de notre collectivité.

Enfin, notons encore que les **capacités d'emprunt et de désendettement sont optimisées**.

► Impôts communaux : ça n'augmente pas



Encore cette année, et malgré les contraintes qui pèsent sur notre collectivité, **les taux d'imposition communaux resteront inchangés** (14.20 % pour la Taxe d'Habitation ; 26.47 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti ; 62.20 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti).

C'est un effort particulièrement conséquent et à mettre à l'actif de tous. Toutefois, alors que les charges augmentent et que les recettes baissent, l'équilibre est toujours plus difficile à trouver.

C'est pourquoi, et comme l'a rappelé Monsieur le Maire lors du dernier Conseil municipal : « *il ne faut pas faire de fausse promesse car l'équilibre est toujours difficile. Toutefois, nous continuerons dans ce sens tout le temps que nous le pourrons* ».

► La ville soutient ses associations

Pour 2017, ce sont **48 875 €** qui seront versés aux associations de la ville au titre des subventions communales. La Municipalité a fait le choix fort de ne pas diminuer le montant des subventions. En effet, les associations participent à la vie de notre commune. C'est là un soutien indéfectible de la Municipalité. Toutefois, et comme le rappela Monsieur le Maire : « *les associations ne peuvent être dépendantes des seules subventions municipales. Elles doivent se mobiliser pour créer les conditions pour bénéficier d'autres ressources* ».

À noter qu'au-delà des seules subventions, la Municipalité soutient fortement les associations notamment en termes de logistique, de matériel, de prêt de véhicules ou encore de mise à disposition de salles municipales par exemple.



RÉTROSPECTIVE

Retour en images : avril riche en animations...



Les prestations des chorales Tempo et Arpège ont ravi le public présent à l'occasion des rencontres chorales organisées le 1^{er} avril.



Parcours du Cœur : malgré le temps, mobilisés pour la bonne cause.



Beau succès pour le tournoi de pétanque ouvert à tous et organisé par les Pétanqueux Avesnois le lundi de Pâques.



Un régal pour les mélomanes venus au traditionnel concert de Pâques de l'Harmonie Batterie.



Le Baby Foot Avesnois (BFA) organisait son premier tournoi officiel le 9 avril dernier.

À noter que le BFA obtient son billet pour le maintien en ligue 2 la saison prochaine. Notre club obtient 160 points et se classe 27^{ème} sur 65 clubs de France. Bravo à eux.



La première rencontre interclubs féminine du Tennis Club Avesnois. Belle victoire (3/1) sur les courts de Villereau, pour l'équipe avesnoise composée de Faustine, Élixa et Sophie. Félicitations à elles !

À noter que les adhésions « été » sont lancées, contactez Rodolphe Chatelain au ☎ 06.86.07.03.93.



Volley : Quart de finale de la Coupe du Nord où l'équipe séniors du VBALA s'est malheureusement inclinée face à Lille SJ. Nous sommes fiers de leur parcours.



Accueil de loisirs des vacances de Pâques



Avec 84 inscrits, l'équipe d'animation a tout mis en œuvre pour proposer de nombreuses activités aux enfants et cela grâce au soutien des services de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et du Conseil Départemental.

Pour rappel, l'accueil de loisirs d'été se déroulera du 10 au 28 juillet 2017 avec encore de nombreuses activités au programme, pour le plus grand bonheur de nos enfants. Les inscriptions seront prises les mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11 mai 2017 de 9h à 12h à l'accueil périscolaire « L'île aux enfants ».



Comme l'Association des Parents d'Élèves, la Municipalité a offert des chocolats de Pâques aux élèves de l'école maternelle Danielle Casanova.

Le tableau « *Le baptême de Clovis* » prêté au musée de Cambrai pour une exposition

Le musée de Cambrai propose, depuis le 22 avril dernier, une exposition regroupant l'ensemble des œuvres réalisées par le peintre Antoine-François Saint-Aubert, né à Cambrai en 1715.

Le tableau « *Le baptême de Clovis* » qui est exposé habituellement en l'Église Saint-Rémi, et qui présente la particularité d'être la seule œuvre religieuse encore existante de l'artiste, a donc été prêté au musée cambrésien afin d'enrichir cette exposition monographique.

N'hésitez pas à découvrir « *Le baptême de Clovis* » au milieu d'autres œuvres d'Antoine-François Saint-Aubert, venues d'institutions comme le Palais des Beaux-arts de Lille, le musée des Beaux-arts d'Arras, ou l'école des Beaux-arts de Paris...

C'est une vraie fierté pour notre commune.

Retrouvez cette exposition jusqu'au dimanche 20 août 2017 au musée de Cambrai

15 rue de l'Épée - Tél : 03.27.82.27.90- Tarif famille : 6€ - plein tarif : 4€.



RENDEZ-VOUS

Séjour d'été pour les collégiens

Tu es Avesnois et collégien et tu as entre 12 et 15 ans, la Municipalité te propose de participer à un séjour pendant les vacances d'été en France en bord de mer du 18 au 31 juillet 2017. De nombreuses activités sportives et ludiques seront au programme.

Plus d'infos dans un prochain numéro de la Vie Avesnoise.



Le 3^{ème} interclubs des Randonneurs Avesnois



Les Randonneurs Avesnois organisent leur 3^{ème} rencontre interclubs ouverte à tous, le 2 juillet prochain. Trois parcours sont proposés : 6, 9 et 12 km. Venez nombreux partager ce moment de convivialité. Inscription à la salle des fêtes à 8h15 pour un départ groupé à 9h.

Contact : M. Marcel Bécart au 06.73.01.37.91

La Troupe Métronome, l'association de comédie musicale

Créée en septembre 2016, la Troupe Métronome est une subtile mixtion d'un club de comédie musicale et d'une troupe d'artistes amateurs, dans laquelle chacun des membres apporte son savoir-faire. Cette association a pour but de créer entièrement des comédies musicales, à raison d'une par an. Tout est réalisé par les adhérents : composition des musiques, écritures des chansons et pièces de théâtre, chorégraphies, costumes, décors...

Depuis sa création, la Troupe Métronome travaille sur une adaptation de la légende celtique « Tristan & Yseult ». Rendez-vous **le samedi 3 juin à 21h et le dimanche 4 juin à 16h30** à la salle des fêtes pour découvrir ce spectacle « live » mêlant chant, théâtre, danse et acrobatie.

➤ Entrée adulte : 6€ et enfant de moins de 10 ans : 3€



Pour découvrir un avant-goût de leur travail, l'association vend un album « fait maison » composé de 13 titres et dont les bénéfices sont destinés à la production du spectacle.



Rendez-vous sur la page Facebook de la Troupe Métronome pour découvrir plus en détail son projet.

AGENDA

Dimanche 7 mai :

2ND TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE.

Salle des fêtes de 8h à 19h.

Lundi 8 mai :

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE. Rendez-vous à 9h15 Place de la République. Départ du défilé à 9h30.

Samedi 13 et dimanche 14 mai :

• **FÊTE DE LA RÉSIDENCE ALAMO.**

Samedi à 17h **démonstrations de majorettes** et inscriptions pour le **concours de belote** (3€ par joueur, début à 18h30).

Dimanche : **Vide-grenier** organisé par le Secours Populaire **et marché** dès 8h, **apéritif dansant** dès 11h30 avec « Mica et Nico » pour un medley de chansons françaises sous le chapiteau. **Spectacle gratuit pour les enfants** à 15h30 sur le thème des dessins animés !

• **ATELIERS CRÉATIFS SUR LA FÊTE DES MÈRES.**

À la Maison du Patrimoine de 11h à 18h -

22 rue Louise Michel. Entrée libre.

Dimanche 14 mai :

PÊCHE À LA CARPE des Pêcheurs Avesnois. Contact : 03.27.37.24.61.

Mardi 16 au vendredi 19 mai :

RENCONTRES BABY GYM organisées le matin par le corps enseignant de l'école Danielle Casanova, en partenariat avec la Fédération Française de Gym, l'USEP et le Valenciennes Université Club, à la salle Léo Lagrange (salle de karaté et judo - rue Sadi Carnot).

Samedi 27 mai :

FÊTE DES MÈRES. À la salle des fêtes dès 14h30. Voir bulletin joint en annexe.

Lundi 29 mai :

DON DU SANG. De 15h à 19h à la salle des fêtes.

Samedi 3 et dimanche 4 juin :

COMÉDIE MUSICALE par la Troupe Métronome à la salle des fêtes. Samedi à 21h et dimanche à 16h30.

Dimanches 11 et 18 juin :

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES. Salle des fêtes de 8h à 18h.

Mercredi 14 juin :

VOYAGE DES AÎNÉS organisé par la ville. Bulletin d'inscription joint en annexe.

NOS JOIES, NOS PEINES

ILS ONT VU LE JOUR

LIETARD Lénna, née le 15/02/2017 de Sandra Cochin, 90 rue Henri Barbusse.

CLAISSE Lana, née le 24/02/2017 de Sébastien Claisse & Tatiana Flavigny, 59 bis rue des Frères Beauvois.

MOREAU Léonard, né le 21/03/2017 de Romain Moreau & Marine Hannappe, 21 place de l'Église.

ILS NOUS ONT QUITTÉS

SOURDEAU Veuve BLEUSE Marcelle, 89 ans, résidence « Le Bois d'Avesnes ».

LÉVAYER Veuve HERBIN Simonne, 94 ans, 80 rue des Frères Beauvois.

LANGRAND Veuve SORRIAUX Paulette, 81 ans, 107 route Nationale.

CAVRO Fernand, 91 ans, résidence « Le Bois d'Avesnes ».

ROSSIGNOL Veuve REUILLE Yvette, 91 ans, résidence « Le Bois d'Avesnes ».

HERBIN Albert, 87 ans, 3 rue des Montagnes Russes.

PATERNE Veuve BISIAUX Paulette, 88 ans.



FOLKLORE MONDIAL

L'association « Arts et Culture, Loisirs pour tous ! » vous propose un déplacement en bus pour le **34^{ème} festival mondial de Folklore « Panorama »** à Saint Ghislain en Belgique le samedi 3 juin 2017. Prix : 18€. Départ à 13h30 face à la Mairie et retour vers 20h.

Au programme : Cuba – Bouriatie – Argentine – Hongrie – Russie – Pologne – Macédoine – Chine ...

Pour vous inscrire, veuillez remplir le coupon ci-dessous et le remettre accompagné de votre règlement, avant le 24 Mai 2017, dernier délai, à M^{me} Revaux, 10 rue du Quesnoy à Romeries (03.27.78.51.38) ou à M. Henri Sandras, 6 rue Roger Salengro à Avesnes-les-Aubert (03.27.37.17.49).

NOM-Prénom : _____ Tél : _____

Adresse : _____

Réserve : _____ place(s) x 18€ (bus + entrée) = _____ € - Chèque libellé à l'ordre d'Arts et Culture